



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Commémoration des 80 ans du manifeste de Brazzaville, capitale de la France Libre

Question écrite n° 39502

Texte de la question

M. Hubert Wulfranc appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les 80 ans du manifeste de Brazzaville. Le 27 octobre 1940, le général de Gaulle lance le « manifeste de Brazzaville ». Il constitue à cette occasion un Conseil de défense de l'Empire. Le général de Gaulle rappelle la nécessité de poursuivre la guerre et d'une union proclamant une volonté de contribuer à restaurer l'indépendance et la grandeur de la France. Ce manifeste s'inscrit dans la lignée de l'appel du 18 juin 1940. Des combattants africains ont péri en contribuant à la victoire des troupes de la France libre, soutenues par la résistance intérieure et appuyées par les forces alliées, sur le régime nazi et ses supplétifs. Cette période peu connue du grand public français mériterait d'être davantage mise en lumière. L'histoire africaine de la France libre aujourd'hui quelque peu négligée, devrait être valorisée à la même hauteur que les mouvements de résistance intérieure et les combats pour la libération de l'Europe. Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères a lui-même reconnu lors de sa venue à Brazzaville le 27 octobre 2020 que la mémoire du « manifeste de Brazzaville » n'est pas celle qu'elle mériterait. Aujourd'hui, il faut agir afin de reconstruire cette mémoire. Les pays concernés par le manifeste de Brazzaville (République du Congo, Cameroun, Tchad, Gabon, Centrafrique) regrettent qu'aucun travail mémoriel de grande envergure n'ait été mené à l'occasion des 80 ans du manifeste de Brazzaville en France. Ceux-ci sont disponibles pour co-construire avec les autorités françaises un cycle d'initiatives autour de la question de la contribution de l'Afrique au développement de la France libre. Dans ce sens, l'ambassade de la République du Congo en France a fait part de son désir de travailler avec le gouvernement français pour faire de cet événement historique un rendez-vous annuel en France. Le « manifeste de Brazzaville » constitue l'acte fondateur de la France libre, qui se dotait alors d'une première capitale sur un territoire français pour la période courant de 1940 à 1942. Cet acte exemplaire de solidarité humaine mériterait de recevoir une reconnaissance mémorielle digne de ce nom de la part des autorités de la République française. Aussi, il demande au ministre quelle forme entend donner le gouvernement français à l'hommage solennel attendu par les cinq pays constitutifs de l'ex-AEF et ce, avant la fin de l'année 2022, année correspondant à la date anniversaire du transfert du gouvernement de la France libre à Alger.

Texte de la réponse

Le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères s'est rendu en République du Congo, en octobre 2020, dans le cadre de la commémoration du 80e anniversaire du Manifeste de Brazzaville. La reconnaissance et la valorisation de l'engagement de l'Afrique équatoriale française aux côtés de la France libre, qui y établit sa capitale durant deux années a été souligné lors de son intervention par le Ministre. Il appartient en premier chef aux historiens et aux universitaires, par des travaux scientifiques, de réaliser ce travail de mémoire, selon leurs méthodes et exigences, et d'alimenter cette réflexion commune.

Données clés

Auteur : [M. Hubert Wulfranc](#)

Circonscription : Seine-Maritime (3^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39502

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 juin 2021](#), page 4825

Réponse publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7191